

Direction des voies navigables

Service valorisation touristique et développement durable

Personne chargée du dossier : Elise LEROUX

Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial

Tél. : 02 99 84 47 70

Courriel : vn-usagers@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances

N° : AC 2021-07-29

Rennes, le 29/07/2021

Objet : Fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;

Considérant que la chute d'un arbre, appartenant à un propriétaire riverain, bief du Chatelier, a été constatée ;

Considérant que cette chute est de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès au chemin de halage, rive gauche, bief du Chatelier, est interdit à tous les usagers.

Du 29 juillet 2021 jusqu'à nouvel avis

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place en Régie ainsi qu'une déviation par le bourg de Taden.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Taden.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable



Véronique VÉRON